



United Nations
Nations Unies



International
Criminal Tribunal
for the former
Yugoslavia

Tribunal Pénal
International pour
l'ex-Yougoslavie

DÉCLARATION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel.)

PROUREUR

Arusha, le 2 juillet 2012

Allocution du Procureur Hassan Bubacar Jallow à l'occasion de l'entrée en fonction de la division d'Arusha du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux

Le 2 juillet 2012, Arusha (Tanzanie)

M. Le Président,
Messieurs les Présidents et Greffiers du TPIR, du TPIY et du MTPI,
Monsieur le Ministre de la justice de la République unie de Tanzanie,
Monsieur le Procureur général du Rwanda,
Mesdames et Messieurs les Juges,
Excellences et membres du corps diplomatique,
Honorables invités,

Un nouveau chapitre s'ouvre aujourd'hui pour la justice pénale internationale alors que nous célébrons l'entrée en fonction du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (MTPI) et celle de la division du MTPI pour le TPIR. Le Mécanisme a été établi en vertu de la résolution 1966 du Conseil de sécurité, adoptée en 2010, afin de garantir le maintien des fonctions importantes des tribunaux ad hoc et de veiller à ce que les personnes qui ont joué un rôle prépondérant dans la perpétration du génocide et d'autres violations graves du droit humanitaire international, ne bénéficient pas de l'impunité pour la simple raison que ces tribunaux ferment.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Bureau du Procureur est prêt aujourd'hui à commencer l'important travail pour lequel le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux a été établi. Bon nombre de fonctionnaires du Bureau du Procureur ont été recrutés et sont prêts à se mettre à l'œuvre dès aujourd'hui. Parmi eux se trouvent des enquêteurs qui sont également spécialistes de la recherche des accusés en fuite, des analystes de crimes et des assistants linguistiques. Le recrutement de juristes, d'assistants chargés du contrôle des documents et d'autres fonctionnaires administratifs du Bureau du Procureur est actuellement activement en cours.

Les autres fonctionnaires prendront leur fonction dans deux ou trois mois, lorsque le Bureau du Procureur fonctionnera avec des effectifs au complet.

Les fonctionnaires déjà recrutés vont, dès aujourd'hui, permettre au Bureau du Procureur de relever les défis les plus immédiats qui se présentent au MTPI, à savoir la traque et l'arrestation, en priorité absolue, des trois accusés en fuite, Félicien Kabuga, Protais Mpiranya et Augustine Bizimana, qui doivent être jugés par le Mécanisme. En créant le MTPI, le Conseil de sécurité a, une fois encore, lancé un appel à tous les États membres pour qu'ils coopèrent à l'arrestation et aux poursuites de ces trois accusés, en raison de leur rôle dans le génocide du Rwanda, en 1994. En tant que Procureur du MTPI, j'aimerais renouveler cet appel et souligner le fait que les efforts de la justice pénale internationale ne se traduiront par un franc succès que si ces meneurs du génocide sont arrêtés et répondent de leurs actes.

La transition de ces tribunaux ad hoc au Mécanisme ne minimise aucunement l'obligation des États à cet égard. Tous les États sont, et demeurent, tenus de coopérer juridiquement avec le Mécanisme, notamment s'agissant d'arrêter et de transférer les derniers accusés en fuite afin qu'ils soient jugés – trois d'entre eux devant le Mécanisme, et les autres devant les juridictions nationales chargées de juger les affaires que le TPIR a renvoyées devant elles.

Le Bureau du Procureur du Mécanisme se concentrera, en outre, sur l'exécution des demandes d'assistance adressées par des gouvernements étrangers, dans le cadre d'enquêtes nationales et de poursuites engagées pour ces crimes internationaux. L'importance de cette fonction n'a cessé de croître en raison du partenariat actif et productif qui lie les systèmes juridiques nationaux et internationaux, engagés ensemble dans la lutte contre l'impunité.

Les archives et la gestion des dossiers constitueront un élément important du mandat du Mécanisme. Le Bureau du Procureur du TPIR est maintenant prêt à transférer au Greffier du Mécanisme les dossiers de

www.tpiy.org

Le Tribunal sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [YouTube](#)

Bureau de presse/Service de communication

Churchillplein 1, 2517 JW La Haye. BP 13888, 2501 EW La Haye. Pays-Bas

Téléphone : +31-70-512-8752 ; 512-5343 ; 512-5356

27 affaires closes, équivalent à 185 mètres linéaires de documents. Ces documents ont été nettoyés, débarrassés de toute matière corrosive, replacés dans des dossiers ne contenant pas d'acide, étiquetés et placés dans des boîtes sans acides. 40 pour cent d'entre eux ont été numérisés et une saisie d'extraction partielle des métadonnées a été créée. Le Bureau du Procureur du TPIR va s'employer à préparer les autres dossiers dont il dispose, afin de les remettre aux archives du Mécanisme.

Traquer les fugitifs afin de les juger, traiter les demandes d'assistance provenant d'autres États et la préparation des archives du Mécanisme constitueront les principales préoccupations du Bureau du Procureur du Mécanisme dans les mois à venir.

Le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux a été conçu comme une petite entité chargée d'exercer une quantité restreinte de fonctions à caractère résiduel, et les États membres attendaient par conséquent du TPIR et du TPIY qu'ils fassent tout ce qui était en leur pouvoir pour s'acquitter de l'essentiel de leurs missions respectives, afin de ne laisser au Mécanisme qu'une charge de travail minimale. Je souhaite par conséquent exprimer ma satisfaction et ma reconnaissance au Bureau du Procureur du TPIR, et à tous les organes du TPIR, pour avoir permis au Bureau du Procureur de la division du Mécanisme à Arusha d'hériter d'une charge de travail relativement légère. Tous les procès pour génocide ont été menés et sont arrivés à leur terme, à l'exception de l'un d'entre eux, qui devrait prendre fin sous peu. Si, comme je l'ai dit, le Bureau du Procureur n'aura à rechercher que trois accusés en fuite, nous sommes toutefois conscients des immenses défis qui se présentent à nous pour y parvenir. Je m'attends à ce que le Bureau du Procureur ne soit saisi que d'une procédure d'appel, interjeté contre le jugement d'Augustin Ngirabatware et à ce qu'il se charge des demandes d'assistance adressées par les autorités nationales.

La conclusion rendue par le Bureau du Procureur du TPIR concernant la procédure de préservation des éléments de preuve en application de l'article R71 *bis*, facilitera chacun des procès que mènera le Mécanisme s'agissant des trois derniers accusés en fuite.. Le Bureau du Procureur du TPIR a également veillé au renvoi de toutes les affaires que le TPIR devaient transférer aux juridictions nationales, dans le cadre de la stratégie d'achèvement de ses travaux.

Permettez-moi de conclure en saluant l'importante contribution des diverses agences et de toutes les personnes qui ont, en coulisse, fait un travail considérable pour que cette journée ait lieu. Je souhaite à ce sujet souligner l'important engagement des membres du Groupe de travail provisoire du Conseil de sécurité sur les Tribunaux internationaux, du Conseil de sécurité de l'ONU, du Bureau des affaires juridiques de l'ONU (OLA) et d'autres départements de l'ONU. J'aimerais remercier les Gouvernements et les peuples de la République unie de Tanzanie et du Rwanda pour leur coopération avec le TPIR au fil des ans, qui a contribué de façon significative à la mise en oeuvre de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal. En tant que Procureur du Mécanisme pour les tribunaux internationaux, je me réjouis de prolonger cette coopération fructueuse entre les deux pays.

Enfin, je souhaite exprimer ma reconnaissance à tous les hauts responsables du TPIR, du TPIY et du MTPI – à savoir les Présidents, Procureurs et Greffiers, ainsi que leurs équipes – pour avoir travaillé ensemble afin de permettre à cette division du Mécanisme d'entrer en fonction aujourd'hui, comme l'avait prévu le Conseil de sécurité de l'ONU.

Excellences, chers invités et fonctionnaires de ces institutions, je vous remercie d'avoir honoré cet événement important de votre présence, et je vous remercie pour votre attention.

###

www.tpiy.org

Le Tribunal sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [YouTube](#)

Bureau de presse/Service de communication

Churchillplein 1, 2517 JW La Haye. BP 13888, 2501 EW La Haye. Pays-Bas

Téléphone : +31-70-512-8752 ; 512-5343 ; 512-5356